

Boissière Pêche - Règlement

Accueil :

Le domaine de Boissière vous accueille pour la pêche de mars à la mi-septembre (en dehors des périodes de chasse).

Le site est accessible uniquement sur réservation. L'accueil sera effectué à l'entrée du domaine.

Le site :

L'objectif commun est de passer un moment agréable sur un site d'exception.

Le maître mot sera le RESPECT, vis-à-vis de tout son environnement :

Respect du site : les déchets seront rassemblés et déposés dans les poubelles à votre départ. Des toilettes sèches sont mises à votre disposition, merci de les laisser propres. Les mégots et les fils coupés sont des déchets, qu'il convient de ramasser.

Respect du gibier : le site est un domaine de chasse, toute action pouvant engendrer la blessure ou la mort d'un animal aura de lourdes conséquences.

Respect du poisson : NO KILL oblige, tous les poissons seront remis à l'eau, après avoir été manipulés avec soins (interdiction de faire des photos debout sans être au-dessus de l'eau). Les séances photos devront être réalisées le plus rapidement possible. Tout marquage ou mutilation du poisson entraînera l'exclusion immédiate et définitive du pêcheur

Respect du voisin : l'objectif de ce lieu est la convivialité, quelque soit le plan d'eau ou la pêche pratiquée. On a tout à gagner à respecter son voisin et à entretenir un climat favorable.

La circulation automobile est interdite sur l'ensemble du domaine, sans accompagnement du responsable.

Les chiens et autres animaux de compagnie sont interdits sur le domaine. Les barbecues et autres feux sont strictement interdits.

L'accès au site est verrouillé à clé, les horaires d'arrivée devront être respectés pour faciliter l'organisation des journées de pêche.

Il est formellement interdit de nourrir les animaux du parc, jeter des restes d'appâts hors de l'eau ou bien lancer du pain en surface.

Pêche aux carnassiers

- Les bateaux sont interdits
- Le float tube est autorisé et la location possible (demander lors de la réservation)
- La pêche en waders est conseillée depuis les bordures (interdiction de dépasser la profondeur d'un mètre pour des raisons de sécurité)
- L'utilisation d'esches vivantes (y compris le vif mort) est strictement interdite.
- Tout poisson capturé doit être remis à l'eau dans les plus brefs délais.
- Les sacs de conservation sont strictement interdits.
- Aucun poste fixe ou secteur n'est attribué, le respect et une distance raisonnable suffiront au bonheur de chacun.

Pêche à la carpe (Etang des Iles)

- L'utilisation d'une embarcation légère est autorisée, voire conseillée pour les décroches éventuelles de montages (forte présence de souches sur la berge opposée). L'utilisation du bateau se fait sous la responsabilité du pêcheur, le port du gilet est obligatoire.
- Seuls les biwy ou les tentes de couleurs neutres sont autorisées
- Le tapis de réception est obligatoire, les poissons seront manipulés avec précaution.
- 3 lignes maximum par pêcheur, uniquement destinées à la pêche de la carpe. Les cannes à sonder et pour les repères doivent être retirées en action de pêche.
- Tresse autorisée en corps de ligne mais strictement interdite en tête de ligne.
- Utilisation d'un hameçon par ligne, taille maximale n°4 sans ardillon, montage sur cheveu obligatoire.
- L'amorçage devra être effectué dans des quantités raisonnables et les graines bien cuites pour faciliter leur digestion.
- Sont interdits les appâts vivants, les canons pneumatiques et les sacs de conservation.

Engagements :

Tout manquement à ce règlement pourra entraîner l'exclusion du pêcheur en fonction de la gravité de la faute, sans possibilité d'un quelconque remboursement.

Tout paiement devra être effectué dans sa totalité pour accéder au site, il impliquera la connaissance de ce règlement et l'engagement à le respecter.

Le gérant du site décline toute responsabilité en cas de vol, sinistre ou accident sur le site.

Le site est fermé et verrouillé 24h/24, aucune circulation – y compris de personnes – n'est possible et autorisée sans la présence d'un responsable.

Cas d'urgence :

David RAMBAUD : 06.19.35.39.69